



R.P.I. de CARREPUIS

Compte-rendu Séance du 19 mars 2019 à 18h30

Date de la convocation : 1^{er} mars 2019

Le Conseil du R.P.I dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de Carrépuis sous la présidence de M. Joël KELLER, Correspondant R.P.I.

Présents : Christian DELEDALLE, Philippe LEFEVRE, Thomas BASSET, Zohra BRAHIMI, Catherine BEAUDHUIN, Grégory CALAS

Absents excusés : Bénédicte THIEBAUT, Philippe HAGUET, Pierre FARDEL, Claudie BROCHU

- La séance est ouverte à 18h30.

1. Ouverture classe

Monsieur KELLER informe l'assemblée que :

- Compte tenu de l'obligation pour les écoles classées en REP d'avoir un CE1 à 12 élèves lors de la prochaine rentrée, une ouverture de classe est prévue
- L'ouverture de classe, en concertation avec les maires du R.P.I., devrait se faire sur la commune de Rethonvillers
- Monsieur PREDINAS, inspecteur académique de la circonscription de Montdidier a réalisé une visite des lieux le 27 février 2019
- Monsieur HUBAC, inspecteur d'académie d'Amiens, a demandé en date du 14 mars 2019 un écrit de la part de la commune de CARREPUIS afin d'inscrire la volonté d'une ouverture sur Rethonvillers. Le courrier a été envoyé le 15 mars 2019
- A ce jour, nous sommes dans l'attente d'une confirmation de la part de l'inspection académique pour l'ouverture de classe sur la commune de Rethonvillers.

L'ensemble du corps enseignant propose la répartition suivante pour la prochaine rentrée :

Classe	Lieu	Enseignant
PS / MS	Champien	M. CALAS
CP	Verpillières	Mme BROCHU
GS / CE2	Roiglise	Mme BEAUDHUIN
CM1 / CM2	Carrépuis	Mme BRAHIMI
CE1	Rethonvillers	?

L'ensemble des élus du R.P.I. approuve la répartition.

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2019/2020 sont de 82 élèves. Monsieur CALAS serait en mesure d'accueillir les enfants dès 2 ans.

2. Kermesse des écoles

Les parents d'élèves demandent une subvention pour la kermesse qui aura lieu à Champien le 22 juin 2019. Les élus décident d'attribuer une subvention de 300.00€.

3. Centre de loisirs

Monsieur KELLER propose à l'assemblée de reconduire le centre de loisirs en juillet 2019. L'ensemble des élus approuve la proposition.

4. Accueil périscolaire

Une étude pour un projet d'accueil périscolaire est en cours en partenariat avec l'association Familles Rurales. L'accueil aurait lieu dans l'ancien logement communal de la commune de CARREPUIS situé entre l'école et la mairie. La cantine pourrait se faire dans la Salle du Puits Carré de CARREPUIS.

- Garderie dès 7h30
- Cantine le midi
- Garderie jusqu'à 18h30
- Le mercredi et les petites vacances scolaires de 7h30 à 18h30

BUDGET PREVISIONNEL PERISCOLAIRE (hors vacances scolaires)

Effectif de 10 enfants

DEPENSES

RECETTES

Salaires	38000 €	Subvention CAF matin	1166 €
Charges (eaux, entretien, électricité, chauffage, prestataire repas...)	12000 €	Subvention CAF midi	388 €
Loyer	7000 €	Subvention CAF soir	1166 €
		Subvention mercredi	1800 €
		Sous-total	4520 €
		Participation famille cantine	9790 €
		Participation famille mercredi	2016 €
		Participation famille semaine	4900 €
		Sous-total	16706 €
TOTAL	57000 €	TOTAL	21226 €

RESTE A CHARGE : 35 774,00 €

L'ensemble des élus approuve le projet.

5. Question diverses

- Une demande va être adressée aux maires afin qu'ils communiquent le nombre d'enfant de 0 à 11 ans habitant sur leur commune dans le but de connaître le potentiel que détient le R.P.I. dans sa globalité.
- L'assemblée se pose la question de l'âge minimal pour l'accueil périscolaire. Doit-on prendre tous les enfants scolarisés, même en toute petite section soit 2 ans ? Y a-t-il des conditions particulières pour l'accueil des tout-petits ? Les élus décident de se renseigner et de ne pas prendre position dans l'immédiat.
- Pour faire suite à la réunion du 3 août 2018 concernant la revalorisation des charges du R.P.I., nous sommes dans l'attente de plusieurs retours de la part des communes.

➤ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h10